

Présentation

Le service des piscines propose une fois par semaine, sur un jour et un horaire fixes, plusieurs activités pour les enfants et les adultes.

Conditions d'inscription

L'inscription à une activité est nominative. Il ne vous est pas permis de céder ou transférer votre place à quiconque de quelque manière que ce soit, soit à titre gratuit ou onéreux. Un formulaire santé complété est obligatoire afin de valider l'inscription. Certificat médical optionnel.

Après validation de l'ensemble des données personnelles et de la disponibilité des places dans le programme choisi, vous pourrez procéder au paiement. Si vous bénéficiez d'une prise en charge par votre CE, nous vous invitons à vous rapprocher des agents d'accueil qui vous indiqueront les conditions d'acceptations.

L'inscription n'est effective qu'après le paiement des sommes dues. Aucun dossier incomplet ne pourra être accepté.

Rappel du règlement intérieur

Le port d'un short, caleçon de bain et bermuda est interdit. Le bonnet de bain est obligatoire. La douche savonnée et le passage dans le pédiluve sont obligatoires.

Des casiers fermés à clés sont à votre disposition dans les vestiaires. La direction décline toute responsabilité en cas de dégradation ou vol de vos effets personnels.

Il est interdit de pénétrer sur les bords des bassins sans y avoir été autorisé par les éducateurs sportifs.

Les accompagnateurs des enfants inscrits à l'école de natation ne sont plus acceptés dans les vestiaires sauf au 1^{er} cours de la saison. Dorénavant, l'attente se fera dans le hall d'accueil, sur la passerelle ou à l'extérieur.

Responsabilités

Les usagers sont responsables :

- De tout accident qu'ils pourraient subir ou causer à un tiers du fait de l'inobservation du règlement intérieur dont ils attestent avoir pris connaissance, et des consignes de sécurité dictées par l'ensemble du personnel des piscines.
- De tous les dommages ou dégradations qu'ils pourraient causer par leurs faits et gestes.

Quimper Bretagne Occidentale décline toute responsabilité en cas :

- D'accidents liés au non-respect du règlement intérieur, des consignes de sécurité ou à l'utilisation des installations en dehors des cours dispensés dans le cadre de votre activité.
- De perte, de vol ou de dégradation d'objets de toute nature appartenant aux usagers

Relations usagers

Pour toute demande particulière liée à votre activité, n'hésitez pas à solliciter l'équipe des piscines :
aquarive@quimper.bzh / 02 98 52 00 15

Modification/annulation/interruption d'une activité

En cas d'annulation, modification ou interruption d'une activité :

- ✓ Du fait des piscines de Quimper Bretagne Occidentale :

La direction peut être contrainte de devoir modifier, annuler ou interrompre votre activité :

- Si le nombre minimum de participants n'est pas atteint
- Si les conditions de sécurité l'exigent
- En cas de force majeure (problème technique etc.)
- Pour un motif d'intérêt général

La direction vous proposera une solution de rattrapage pendant les vacances scolaires si cela est possible pour les séances annulées et les jours fériés.

Quimper Bretagne Occidentale procédera au remboursement des sommes déjà versées pour une annulation intervenant avant le début de votre activité. Seul le conseil communautaire de QBO a le pouvoir de décision concernant le remboursement des cours annulés.

✓ De votre part :

Dans le cas où vous ne vous êtes pas présenté à une séance, pour quelque motif que ce soit, aucun remboursement ne sera possible. Dans le cas où vous devez interrompre votre activité de manière définitive et **uniquement** pour raisons médicales, un remboursement ne pourra intervenir qu'après réception du dossier comprenant votre demande, un certificat médical attestant de votre inaptitude et précisant sa durée, d'un RIB.

Toute demande peut être faite

• Par courrier :

Monsieur le Vice-président délégué aux piscines

service des piscines

159 bd de Créach Gwen – 29000 Quimper

• Par courriel : aquarive@quimper.bzh

Les tarifs 2024-2025

Les tarifs sont fixés par délibération du conseil communautaire :

- Activité annuelle : 210€ de sept 2024 à juin 2025 pour l'école de natation, aquadanse, aquabébé
- Activité par session : 78€ (sept à déc. ; janv. à mars ; avr. à juin) pour activités aquagymiques, aquabébé
- Autre tarification (BNSSA) : renseignement à l'accueil

	Nombre de séances Saison 2024/2025	Jours fériés
Lundi	30	11 novembre 2024 21 avril 2025 9 juin 2025
Mardi	33	
Mercredi	33	
Jeudi	30	1 ^{er} mai 2025 8 mai 2025 29 mai 2025
Vendredi	33	
Samedi	33	

Informatique et libertés

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à inscrire les usagers dans un cours. Le destinataire est le service des piscines

Vos réponses sont obligatoires.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée,

vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant, que vous pouvez exercer en vous adressant à :

Monsieur le vice-président délégué aux piscines
service des piscines

159 bd de Créach Gwen – 29000 Quimper

Piscine Aquarive

159 bd de Creac'h Gwen - 29000 Quimper

Renseignements et informations

tél. 02 98 52 00 15 / courriel : aquarive@quimper.bzh

www.quimper-bretagne-occidentale.bzh/piscines

Session 2024/2025

Aquabébé

- de 6 mois à 3 ans

Ti Otarie

- de 3 à 5 ans

Ti Dauphin

- de 5 à 6 ans



Les objectifs de cette activité

Les objectifs de cette activité ne sont pas d'apprendre à nager, **mais bien plus !**

La découverte du milieu aquatique de l'enfant avec ses parents :

- découvertes sensorielles,
- activités motrices,
- développement psycho-affectif,
- éveil social de l'enfant.

La familiarisation du jeune enfant à l'eau

- aisance, autonomie dans le milieu aquatique,
- développement psychomoteur de l'enfant,
- amener l'enfant à s'adapter librement à son rythme au milieu aquatique.

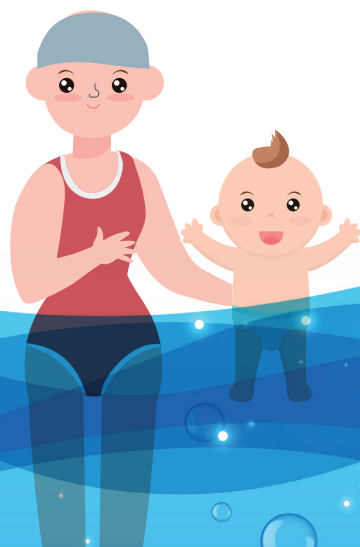
Cette découverte se réalise par le plaisir du jeu. La présence régulière à l'activité favorise la progression de l'enfant en vue d'acquiescer son autonomie en milieu aquatique.

Organisation pédagogique des séances

AQUABÉBÉ		Ti Otarie 10 h 35 - 11 h 15	Ti Dauphin 11 h 20 - 12 h
6 mois à 2 ans 9h 25 - 9h 55	2 ans à 3 ans 10h - 10h 35		
1 ^{re} partie cours collectif parents / enfants, d'une durée de 20 minutes environ.	1 ^{re} partie conseils collectifs et conseils individuels. Mise en place de situations pédagogiques.	animation allant vers l'autonomie de l'enfant avec participation active des parents.	activité de transition entre la fin d'Aquabébé et le début de l'apprentissage de la natation, avec participation active des parents, il est impératif que l'enfant soit déjà à l'aise dans l'eau (il s'allonge, se déplace dans l'eau et immerge la tête), test.
2 ^e partie conseils individuels : activité libre parents / enfants, rencontres et échanges entre les parents, d'une durée de 10 minutes.	2 ^e partie activité libre parents / enfants.		

L'eau des bassins est chauffée à 32° et bénéficie d'un renouvellement complet pendant la nuit afin d'offrir des conditions optimales d'accueil.

Du matériel spécifique est mis à disposition, en adéquation avec les âges des participants.



Horaires des activités, le samedi matin

- 9h 25 - 9h 55 Aqua bébé de 6 mois à 2 ans
- 10h - 10h 35 Aqua bébé de 2 ans à 3 ans
- 10h 35 - 11h 15 Ti Otarie de 3 ans à 5 ans
- 11h 20 - 12h Ti Dauphin de 5 ans à 6 ans

Encadrement

- un éducateur sportif en pédagogie
- un éducateur sportif en surveillance

À chaque fin de séance : évacuation impérative des bassins.

• Pour les réinscriptions

Entre le 1^{er} juillet et le 4 août.

Par téléphone ou à l'accueil d'Aquarive

• Pour les nouvelles inscriptions

Entre le 5 août et le 1^{er} septembre.

Par téléphone ou à l'accueil d'Aquarive

• Paiements :

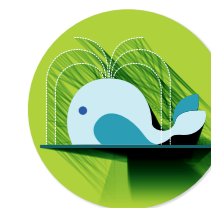
Lundis 2 et 9 sept de 8h30 à 13h30/16h30 à 18h30

Mardi 3 et 10 sept de 8h30 à 13h30/16h30 à 18h30

Mercredis 4 et 11 sept de 8h30 à 13h30/16h à 18h30

Vendredi 6 sept de 8h30 à 13h30/16h à 18h30

Début de l'activité le samedi 28 septembre



Conduites des séances

- Ne pas utiliser toujours le même matériel de flottaison, afin que l'enfant n'ait pas l'occasion de se conditionner à un mode d'équilibre artificiel, en outre une séquence de la séance devra toujours se dérouler sans matériel.
- Éviter de lui mettre systématiquement des brassards dès le début de la séance.
- Varier les situations, en s'inspirant des initiatives de l'enfant.
- Éviter de trop manipuler l'enfant : ne pas jeter l'enfant en l'air, ne pas forcer sur le matériel qui ne lui plaît pas, etc.
- Ne pas imposer la position horizontale, mais laisser l'enfant découvrir par lui-même son équilibre et sa propulsion dans l'eau.

Conseils

Dans cette activité où les enfants dépensent beaucoup d'énergie, il est indispensable de compenser ces pertes par une alimentation adaptée qui seule permettra de réaliser les conditions d'un bon équilibre énergétique.

- Une heure avant la séance dans l'eau (selon l'âge de l'enfant) : un biberon de lait chaud, bouillie, pain, semoule
- Si l'enfant prend son repas un quart d'heure avant la séance, il faut lui donner un sucre qui donne rapidement de la chaleur : boisson sucrée, petits pots de fruits
- Après la séance : boisson sucrée, gâteaux secs.
- Dans la mesure du possible, éviter de donner à manger à l'enfant sur les plages de la piscine.
- Activité non recommandée aux enfants présentant des troubles du rythme cardiaque ou ORL grave.

Conditions d'inscriptions

- **Questionnaire de santé rempli par les parents ou tuteurs légaux.**
 - Pour des raisons de sécurité, l'accès à l'activité ne sera autorisé qu'après le dépôt complet du dossier d'inscription.
 - **Test recommandé pour les 5-6 ans** (prévoir bonnet et maillot de bain)
 - Les frères et sœurs de l'enfant, ainsi que ses grands parents, oncles et tantes, ne sont pas admis durant les cours.
- RAPPEL :** les shorts de bain, les caleçons de bain et les bermudas sont interdits dans les piscines de Quimper Bretagne Occidentale, y compris pour les bébés.
- Port du bonnet de bain obligatoire pour les parents accompagnateurs.

Les tarifs 2024/2025

(de septembre 2024 à juin 2025)

- 210 € la session
- 190 € pour une inscription complémentaire
- 78 € la session de septembre à décembre, de janvier à mars et d'avril à juin

Les tarifs sont donnés à titre indicatif sous réserve de validation du conseil communautaire

Modes de paiement acceptés

Espèces, chèques, carte bancaire, chèques vacances, coupons sport ANCV.

* Deux inscriptions annuelles ou plus d'une même famille